

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

ATOUT POSE SERVICES
10 CHEMIN DU BARRAGE

52100 Valcourt

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/06/2026	F01260600108	410174	F01260600108	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART - DEPART					
PJNCNXA300	BETON NCN Dm20 CEM2 300	1.5	M3	120.50	180.75	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.5	UN	1.50	2.25	20 %
506	TAXE CARBONE	1.5	UN	1.50	2.25	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.5	UN	4.00	6.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	1.5	UN	1.68	2.52	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/08/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	193.78 €
Total TVA :	38.76 €
Total TTC :	232.54 €
RESTE A PAYER :	232.54 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260600108	F01260600108	30/06/2026	410174	ATOUT POSE SERVICES

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
03/06/2026	008809054	410174	PJNCNXA300	BETON NCN Dm20 CEM2 300	0.75	M3
03/06/2026	008809054	410174	552	ECO-PARTICIPATION	0.75	UN
03/06/2026	008809055	410174	PJNCNXA300	BETON NCN Dm20 CEM2 300	0.75	M3
03/06/2026	008809055	410174	552	ECO-PARTICIPATION	0.75	UN